



rapport d'activité
2018

Abréviations, sigles et acronymes fréquemment utilisés

AT	Accident(s) du travail
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (en région)
CAT/MP	Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (fixe les orientations politiques de l'Assurance Maladie - Risques professionnels)
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale (dans les DOM)
CNAM	Caisse nationale de l'assurance maladie
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
DRP	Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM)
INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
MP	Maladie(s) professionnelle(s)
SST	Santé et sécurité au travail

L'**Assurance Maladie-Risques professionnels**, appelée aussi **Branche AT/MP** ou **Branche Risques professionnels**, regroupe : la DRP au sein de la CNAM, l'INRS, EUROGIP, les services prévention et tarification des CARSAT, de la CRAMIF et des CGSS, les services chargés d'instruire les dossiers AT/MP et d'indemniser les victimes au sein des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS, ainsi que le service médical.

SOMMAIRE

• EUROGIP en quelques repères	4
• L'année 2018	7
• Les faits marquants de notre activité 2018 :	8
- veille et information sur les risques professionnels en Europe	8
- études et enquêtes	10
- normalisation en santé-sécurité au travail	12
- coordination des organismes notifiés "machines" et "ÉPI"	14
- projets d'intérêt communautaire	16
- communication et relations extérieures	18

EUROGIP EN QUELQUES REPÈRES



Date de création

novembre 1991 (Arrêté publié au JORF du 3 décembre 1991)



Statut

Groupement d'intérêt public entre la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)



Notre raison d'être

En Europe, chaque année, le nombre d'accidents du travail approche les 2,5 millions, dont 3500 sont mortels. Les problèmes de santé au travail coûteraient au moins 145 milliards d'euros. Améliorer cette situation se gagne d'abord en amont. Cela suppose d'approfondir les connaissances et d'explorer les meilleurs leviers d'action, en France mais aussi à l'international.

Telle est la raison d'être d'EUROGIP, qui est à la fois un observatoire et un centre de ressources sur les meilleures pratiques de prévention et d'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles au niveau international et en particulier européen. Dans cette optique, EUROGIP réalise différentes activités, l'objectif étant notamment de partager la connaissance et de soutenir les travaux de l'Assurance Maladie-Risques professionnels.



L'équipe

Pierre Belingard, Marie-Amélie Buffet, Saphia Fortassi, Raphaël Haeflinger (Directeur), Christèle Hubert-Putaux, Christine Kieffer, Catherine Lecoanet, Isabelle Leleu, Virginie Pluot, Isaure Poussiégue, Jean-Simon Salvage, Mercedes Sellem-Delmar



Notre réseau

EUROGIP, le relais à l'international de l'Assurance Maladie-Risques professionnels, a constitué au fil des années un solide réseau de correspondants au sein des instances européennes et des organismes nationaux d'assurance et de prévention des AT/MP. Il est notamment l'un des membres fondateurs du réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, Euroshnet, et il collabore activement depuis 1992 aux travaux du Forum européen de l'assurance AT/MP.

Six pôles d'activités



Veille et information sur les risques professionnels en Europe

Ce sont des composantes essentielles de la mission d'EUROGIP. Elles concernent la SST, la prévention et l'assurance des AT/MP, la réglementation, la normalisation, les statistiques, les publications, les conférences... au niveau communautaire et des pays de l'UE, voire à l'international. L'objectif est de partager la connaissance. Les sources consultées sont multiples et EUROGIP s'appuie sur un important réseau de correspondants étrangers experts dans leur domaine.



Études et enquêtes

Sous forme de comparaisons entre pays ou de monographies par pays, elles répondent le plus souvent à la demande des membres fondateurs d'EUROGIP pour apporter un éclairage européen sur une question d'actualité en France. Les travaux se fondent sur des recherches bibliographiques, souvent complétées par des requêtes auprès des correspondants étrangers experts sur la problématique traitée. Les résultats donnent lieu à des publications disponibles gratuitement sur www.eurogip.fr.



Normalisation en santé-sécurité au travail

Au nom de la Branche AT/MP, EUROGIP coordonne les travaux des experts en prévention qui contribuent à l'élaboration de normes françaises, européennes ou internationales dans le domaine de la SST. Il apporte à ces experts une assistance multiforme, finance, dans certains domaines définis, les travaux des commissions françaises et assure le suivi au sein de la Branche des projets de norme soumis à enquête probatoire. EUROGIP est aussi l'interlocuteur unique des bureaux de normalisation et prend part aux différentes instances stratégiques concernées.



Coordination des organismes notifiés "machines" et "ÉPI"

Par délégation des ministères français du Travail et de l'Agriculture, EUROGIP anime les coordinations françaises des organismes notifiés (O.N.) pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle (ÉPI) et des machines. L'objectif est de favoriser une lecture identique des textes communautaires et garantir ainsi un niveau de sécurité élevé aux produits certifiés, grâce à l'échange d'expériences entre O.N. et l'élaboration de documents de référence.



Projets d'intérêt communautaire

EUROGIP répond à des appels d'offres dans son champ de compétences, le plus souvent financés par la Commission européenne. S'il remporte le marché, il coordonne les experts français ou étrangers impliqués, effectue le suivi avec le client, rédige les rapports de travail, etc. Il peut également réaliser des prestations, soit en tant que partie prenante d'un consortium européen soit en tant que sous-traitant, pour le compte d'organismes ayant eux-mêmes répondu auxdits appels d'offres.



Communication et relations extérieures

EUROGIP mène une politique de communication et de dialogue auprès de ses partenaires français et européens et des parties prenantes dans son domaine d'activités. Transparence et ouverture permettent d'instaurer la confiance en vue d'un travail en réseau, source même de l'ensemble des activités d'EUROGIP. Celui-ci est particulièrement impliqué dans les groupes de travail du Forum européen de l'assurance AT/MP et dans le réseau européen de normalisation Euroshnet.



Administration

Le Conseil d'administration est composé à parts égales de représentants des salariés et des employeurs. Titulaires / suppléants sont désignés par la CAT/MP et par l'INRS :

- Daniel Boguet (Président) d'EUROGIP (U2P)
- Christian Expert (Vice-Président) / Bernard Salengro (CFE-CGC)
- Corinne Hubert / Franck Gambelli (MEDEF)
- Marie-Hélène Leroy / Nathalie Buet (MEDEF)
- Joseph Lubrano / Abderrafik Zaigouche (CGT)
- Carole Panozzo (MEDEF)
- Martine Philippon / Philippe Cuignet (CFDT)
- Ronald Schouller / Maxime Raulet (CGT-FO)
- Michel Seignovert / René Barraud (CFTC)
- Pierre Thillaud (CPME)



Nous contacter

Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40

eurogip@eurogip.fr

51, avenue des Gobelins F-75013 Paris

En savoir plus

<http://www.eurogip.fr/fr/a-propos-d-eurogip/qui-sommes-nous>



Raphaël HAEFLINGER
Directeur

“L'année 2018 a été marquée par deux éléments de contexte importants : la négociation de la Convention d'objectifs et de gestion de la branche AT/MP pour la période 2018-2022 et le rapport “Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée” réalisé à la demande du Premier ministre.

Dans ce cadre, EUROGIP a été sollicité pour procéder à différents benchmarks européens et rédiger plusieurs notes de circonstance sur des sujets variés : organisation de la prévention dans les autres pays européens, incitations financières à la prévention, prévention de la désinsertion professionnelle, prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide à la personne...

Parallèlement, EUROGIP se doit de réaliser le programme d'activités tel que défini en fin d'année précédente en concertation avec le Conseil d'administration. Ainsi, parmi les études et enquêtes on notera la finalisation du rapport sur la sinistralité et les dispositifs de repérage des cancers professionnels dans neuf pays européens. Celui-ci est venu enrichir la collection désormais conséquente sur le thème des maladies professionnelles en Europe, réalisée en coopération notamment avec le Forum européen de l'assurance AT/MP.

Concernant les projets d'intérêt communautaire, EUROGIP a remporté des appels d'offres et réalisé des projets, notamment pour le compte de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). L'un vise un système d'information européen en SST, l'autre la coopération à la future campagne paneuropéenne 2020-2022 sur la prévention des TMS.

Comme chaque année, les Débats d'EUROGIP ont marqué un temps fort dans l'année avec un thème tout à fait d'actualité : les enjeux et les opportunités du numérique pour la santé et la sécurité au travail.

Les sollicitations envers EUROGIP pour intervenir ont été nombreuses. Elles émanaient de partenaires et publics variés, sur des sujets touchant au large spectre de compétences d'EUROGIP : systèmes d'assurance AT/MP en Europe, normalisation SST, réglementation ÉPI ou machines...

En matière de normalisation, la publication en mars de la norme ISO 45001 sur les systèmes de management de la SST a suscité plusieurs interventions sur le sujet ou l'organisation de réunions pour faire le point sur ses tenants et aboutissants, notamment pour la Branche AT/MP.

Enfin, pour ce qui concerne l'activité “Coordination des organismes notifiés”, l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau Règlement ÉPI adopté en 2016 et par la révision de la Directive Machines, entraînant des conséquences pour les organismes notifiés.”

LES FAITS MARQUANTS DE NOTRE ACTIVITÉ 2018



Débats d'EUROGIP du 15 mars 2018: "numérique et SST"

Quels sont les enjeux et les opportunités de la transformation numérique pour la SST en Europe? Tel était le fil rouge de la conférence européenne organisée par EUROGIP sous différents angles: l'influence des TIC sur l'organisation du travail, l'impact du numérique sur l'assurance et la prévention des AT/MP avec un focus sur les plateformes en ligne, les opportunités qu'offre le numérique pour prévenir les risques professionnels, le dialogue social européen, le point de vue de la Commission européenne.

Les intervenants représentaient les organismes de recherche (Centre de prospective du HSE en Grande Bretagne, Agence du Numérique des Pyrénées Atlantiques et Université de Pau, INRS), les assureurs nationaux contre les AT/MP (France, Allemagne,

Italie), la Commission européenne et l'EU-OSHA, les entreprises, les travailleurs autonomes, ainsi que les organisations d'employeurs et de salariés au niveau européen. Tous étaient d'accord pour voir dans le numérique davantage d'opportunités que de risques.

Un premier compte rendu des échanges a été publié au lendemain des Débats et les Actes, reprenant l'essentiel des interventions, sont parus en juin 2018. Les Débats d'EUROGIP visent à apporter un éclairage européen sur une question d'actualité et à favoriser l'échange d'informations entre acteurs concernés: organismes d'assurance AT/MP, autorités publiques, DRH, médecins du travail, partenaires sociaux, chercheurs, etc.



Veille & assistance documentaire sur les risques professionnels en Europe

Il s'agit de veiller l'actualité intéressant la prévention et l'assurance des AT/MP au niveau communautaire ou des pays de l'UE, voire au-delà.

Les thèmes qui ont particulièrement suscité de l'intérêt en 2018 étaient les suivants: l'évolution de la législation européenne sur les cancers professionnels, le maintien dans l'emploi des personnes accidentées ou atteintes de maladies chroniques, les maladies psychiques liées au travail, les chutes de hauteur et de plain-pied, la prévention

des risques liés à l'exposition à des substances dangereuses, les services à la personne, la protection sociale des travailleurs indépendants.

La norme ISO 45001 sur le management de la SST a aussi fait l'objet d'une veille soutenue ainsi que les documents techniques de branches professionnelles en Allemagne, Espagne, Italie et au Royaume-Uni, susceptibles d'être utiles aux travaux des Comités techniques nationaux (CTN) s'ils souhaitent élaborer des référentiels en la matière.



Eurogip infos

Il s'agit d'une plateforme d'articles en ligne et d'une newsletter mensuelle sur les risques professionnels en Europe. Disponibles en français et en anglais, les informations s'articulent autour de 4 rubriques: Actu communautaire, Normalisation, Actu pays et Agenda.

Toutes rubriques confondues, le "top 5" des articles qui ont suscité le plus de "clics" en 2018 était:

- "La Commission publie un guide d'application du

Règlement ÉPI 2016/425"

- "Travailler plus en sécurité avec les machines de construction"
- "La norme ISO 45001 sera publiée le 12 mars 2018"
- "De la politique à la pratique: la SST dans les micro et petites entreprises en Europe"
- "La campagne 2018-2019 de l'EU-OSHA cible les substances dangereuses".



Les nouvelles publications 2018

Outre les notes de circonstance (voir p. 11) qui ont été particulièrement nombreuses en 2018 compte tenu de l'actualité, les publications suivantes ont été mises en ligne sur notre site:

- Normalisation en santé-sécurité au travail - Levier essentiel de prévention primaire
- Sinistralité et repérage des cancers professionnels dans neuf pays européens
- Machines d'occasion: quelle réglementation s'applique? Le point dans 6 pays européens
- Activité normalisation de la Branche AT/MP - Extrait du rapport 2017
- Point statistique AT-MP France: données 2016
- Exemples d'incitations financières à la prévention des risques professionnels en Europe
- Numérique et SST en Europe: 1^{re} synthèse et Actes des Débats d'EUROGIP 2018
- Socle européen des droits sociaux: les initiatives de la Commission relatives au travail
- EUROGIP - Rapport d'activité 2017.

EUROGIP infos, l'ensemble des publications d'EUROGIP et les textes de référence en santé-sécurité au travail sont à télécharger gratuitement sur www.eurogip.fr



Sinistralité et repérage des cancers professionnels en Europe

Le rapport intitulé "Sinistralité et repérage des cancers professionnels dans neuf pays européens", fruit du travail réalisé en collaboration avec les membres du Forum européen de l'assurance AT/MP, a été publié en français et en anglais fin 2018.

La première partie dresse un état des lieux des demandes de reconnaissance et des cas reconnus sur une dizaine d'années. Elle met également en évidence des types de cancers (localisation/exposition)

les plus fréquemment reconnus. Dans une seconde partie, le rapport décrit les expériences pour détecter la possible origine professionnelle de cas de cancers au Danemark, en Italie et en France, pays où de tels dispositifs ont été identifiés sur les neuf couverts par l'étude. Parallèlement, les dispositifs allemand et suisse de suivi postprofessionnel des travailleurs exposés à des agents cancérigènes, jugés efficaces, y sont détaillés.



Point statistique AT/MP France, données 2016

EUROGIP a publié en juillet un point statistique mettant à jour les données françaises relatives aux AT/MP pour l'année 2016, avec un rappel des années précédentes. Cette note présente essentiellement les données brutes, en indice de fréquence

et en tendance, autour des grandes variables du système AT-MP sur le plan de la sinistralité ou sur le plan financier. C'est le 8^e "Point statistique" consacré à la France, donnant ainsi un aperçu des données de 2008 à 2016.



Socle européen des droits sociaux

La Commission européenne avait organisé une audition sur le thème du Socle européen des droits sociaux à laquelle elle a convié EUROGIP.

Fort des informations récoltées, celui-ci a publié une note intitulée "Socle européen des droits sociaux : les initiatives de la Commission relatives au travail". L'importance de l'UE dans les questions d'organisation du monde du travail et plus spécifiquement de la santé et la sécurité au travail y est rappelée. Les

initiatives présentées tournent autour de la couverture sociale des travailleurs européens à l'heure des nouvelles formes de travail liées au numérique et qui pourraient, à terme, modifier profondément certaines logiques. Dans ce cadre, EUROGIP a jugé important de faire le point sur les initiatives communautaires, dont la recommandation du Conseil sur l'accès à la protection sociale pour les travailleurs salariés et indépendants.

4 études de circonstance pour la DRP ou dans le cadre du "rapport Lecocq" :

— Incitations à la prévention des risques professionnels

Pour alimenter les négociations de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) AT/MP 2018-2022, la CAT/MP a sollicité EUROGIP sur les systèmes d'incitations existant en Europe pour prévenir les risques professionnels. Les notes rédigées ont porté sur les dispositifs suivants :

- Allemagne : primes pour inciter les entreprises à investir dans les mesures de prévention
- Autriche : accompagnement gratuit en SST pour les entreprises de moins de 50 salariés
- Danemark : "paquets prévention" sectoriels
- Italie : soutien financier massif à l'investissement des entreprises en SST.

— Outils de prévention du risque chimique

Pour répondre à une requête de la DRP portant sur les outils disponibles au plan européen pour soutenir les entreprises dans leurs actions de prévention du risque chimique, trois pays (Allemagne, Espagne et Italie) ont été ciblés et leurs pratiques passées en revue. Ces recherches feront l'objet d'une note thématique à paraître au 1^{er} semestre 2019.

— Prévention dans le secteur de l'aide à la personne en Europe

L'aide à la personne, tant à domicile qu'en établissement, est un secteur très sinistrogène en Europe. La prévention dans ce secteur étant un axe stratégique de la COG AT/MP 2018-2022 en France, EUROGIP s'est intéressé aux politiques développées dans les autres pays, pour identifier d'éventuels leviers, processus et dynamiques. Les thèmes traités ont porté sur l'information, la formation et la capacité à atteindre un public difficile d'accès car employé par des particuliers, isolé, pas nécessairement hautement qualifié et marqué par des formes de travail au noir ou de travail "gris".

— Acteurs de la prévention des risques professionnels en Europe

Dans le cadre de la mission Lecocq sur l'organisation de la santé au travail en France, EUROGIP a été sollicité pour en savoir plus sur les acteurs de la prévention dans les autres pays européens. À partir de données brutes, fondées sur une recherche bibliographique et les connaissances qu'il a des systèmes en place, EUROGIP a présenté l'organisation de la prévention en Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Italie et Suède.



Pilotage de l'activité "normalisation" et coordination du réseau d'experts

En 2018, EUROGIP a coordonné la participation de 81 experts en prévention des risques professionnels de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation français, européens et internationaux relatifs à la SST. Pour aider ces experts dans leur mission, EUROGIP met à leur disposition divers outils, dont "Normabase" sur l'état d'avancement des normes et "Norm'Actions", le "qui fait quoi" en normalisation au sein de la Branche AT/MP.

EUROGIP finance également les droits d'inscription annuels des experts dans des commissions ou groupes de normalisation français au sein desquels s'élabore la position à faire valoir.

Par ailleurs, EUROGIP a exercé son rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et réponses de la Branche AT/MP dans le cadre de nombreuses consultations du système normatif. Cela a concerné la création de nouvelles instances (révision de la directive relative aux émissions sonores, prévention du risque routier, évolution des modes de travail, etc.) ou le lancement de nouveaux sujets relatifs à l'intelligence artificielle, aux rayonnements lasers, au management du risque routier...

La procédure de consultation interne à la Branche AT/MP a permis d'émettre un avis collectif sur 20 projets de normes soumis à enquête, dont 17 sur la sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.).

Le rôle d'EUROGIP est aussi d'alerter la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail, le lancement de projets ou sur le besoin d'experts afin que la Branche soit représentée sur des sujets importants pour elle.

EUROGIP a maintenu sa capacité à peser dans le consensus normatif en participant à différentes instances stratégiques : Comités d'Orientations Stratégiques "Santé et Sécurité", "Management et Services" et "Santé" d'Afnor, groupe d'impulsion stratégique "Industrie du futur", Comité stratégique européen pour la normalisation en SST - CEN SABOHS, Comité européen "Nucléus machines". EUROGIP est membre du "Cercle des coordonnateurs normalisation" d'Afnor permettant un échange de bonnes pratiques entre représentants de grands groupes et d'administrations.



Veille normative

Afin de pouvoir se positionner le plus en amont possible du processus et relever les défis qui se présentent, EUROGIP est vigilant au nom de la Branche AT/MP sur :

- l'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation, les projets en cours et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non ;
- l'augmentation du recours à de nouveaux formats

de documents normatifs, tels que les accords d'ateliers, élaborés très rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées ;

- l'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme les services à la santé ou les systèmes de management de la SST et l'internationalisation des travaux.



Travaux sur les systèmes de management de la SST

En 2018, EUROGIP a maintenu sa participation aux travaux internationaux (ISO PC283) et français (commission AFNOR/X82A) jusqu'à la publication en mars 2018 de la norme ISO 45001 "Exigences pour un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SST) et lignes directrices pour son utilisation".

Dès avril, l'ISO/PC 283 a été transformé en Comité Technique pérenne assorti d'un programme de travail. Il s'est réuni pour la 1^{re} fois à Coventry (Royaume-Uni) en septembre.

Outre des groupes pérennes sur la communication et la terminologie, deux groupes de travail techniques ont pour mission de rédiger deux

manuels: l'un vise les petites et moyennes organisations pour la mise en œuvre de la norme ISO 45001, l'autre porte sur une norme ISO 45003 relative au management de la santé et sécurité psychologiques sur le lieu de travail.

Par ailleurs, dans le cadre de la COG 2018-2022 adoptée en septembre, EUROGIP a participé aux réunions du groupe "Management et prévention" de la Branche pour la mise en œuvre progressive de l'axe qui prévoit de "développer des outils et des méthodes permettant de rendre le plus grand nombre d'entreprises autonomes en matière de management de la sécurité et de la santé au travail".



Fiches de traitement des problèmes de prévention

La Branche AT/MP contribue à la surveillance du marché des machines grâce au dispositif de "fiches de traitement de problèmes de prévention" lancé en 2006 par la CNAM et EUROGIP.

Ces fiches sont élaborées par les agents des CARSAT à partir des informations remontées du terrain suite à des incidents ou accidents. Elles permettent, pour un

produit donné, de constater une absence de norme ou une disposition prévue mais non appliquée ou insuffisante.

Les actions de la Branche aboutissent, à plus ou moins longue échéance, à une mise en conformité des produits et des constructeurs ainsi qu'à une amélioration des normes existantes.



Base de données "Webport"

En partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, EUROGIP participe à la mise à jour de la base de données "Webport". En 2018, celle-ci contenait 1 944 normes en vigueur (en version française voire en version anglaise lorsqu'elle existe) relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux

conditions de travail, dont 50 nouvelles normes. L'outil est mis à disposition des services de documentation des CARSAT et de l'INRS ainsi que des organisations syndicales et professionnelles, via Internet.



Coordination française des organismes notifiés "ÉPI" et "Machines"

L'activité d'animation de la Coordination française des organismes notifiés (O.N.) pour évaluer la conformité dans les domaines des équipements de protection individuelle et des machines est définie par conventions signées entre EUROGIP et les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture. Dans ce cadre, il s'agit pour EUROGIP d'organiser et d'animer les réunions auxquelles participent les organismes et les ministères concernés. Celles-ci visent à arrêter les positions communes applicables

par les O.N. français, à préparer les positions à faire valoir au niveau des groupes verticaux ou au plan européen et à échanger sur les décisions prises lors des réunions entre États membres.

Il s'agit également de résoudre les problèmes techniques souvent complexes qui subsistent et d'intégrer les travaux normatifs.

Le site Internet d'EUROGIP est régulièrement mis à jour suite à la publication de nouvelles listes de normes harmonisées et d'organismes notifiés.

— Dans le domaine des équipements de protection individuelle (ÉPI)

En 2018, EUROGIP a réuni deux fois la Commission Générale qui regroupe les douze O.N. couvrant l'ensemble des produits et dispositifs soumis à évaluation par tierce partie conformément à la réglementation. Il a été principalement question de la mise en œuvre du Règlement 2016/425 applicable le 21 avril 2018. EUROGIP a ainsi informé les O.N. des positions arrêtées par la Commission européenne sur l'interprétation de la période transitoire entre la Directive et le Règlement.

Il a assisté les O.N. dans leur analyse du Règlement et a proposé de nouvelles fiches d'interprétation. Celles qui présentaient un intérêt extra-national ont été traduites et diffusées à la coordination européenne pour discussion.

EUROGIP a également participé aux comités d'impartialité de trois O.N. Ces comités, qui réunissent fabricants, utilisateurs et O.N., ont été mis en place dans le cadre de l'accréditation ISO 17065 quant à l'impartialité des O.N. vis-à-vis de leurs clients.

— Dans le domaine des machines

En 2018, la Commission Générale qui regroupe six O.N. s'est réunie deux fois et neuf réunions ont été organisées avec les groupes sectoriels. Les travaux ont principalement porté sur :

- la révision de la Directive : validée par la Commission européenne à l'issue de l'étude d'impact réalisée courant 2017, elle devrait se focaliser sur de meilleures définitions de notions comme les quasi-machines ou la prise en compte du nouveau cadre législatif.
- l'appui aux O.N. lors de la révision de normes harmonisées qui concernent notamment les machines de l'Annexe IV. Ainsi, la coordination française a été

sollicitée pour apporter des éléments techniques :

- au GT2 dédié aux presses, lors de l'enquête publique de la norme EN ISO 16092-2 & 4 ;
- au GT4 dédié aux bennes de collecte des déchets, lors de l'enquête publique de la norme EN 1501 parties 1 à 3 et partie 5 ;
- au GT6 dédié aux machines de levage de personnes, qui a appuyé les experts prévention de la Branche AT/MP pour la révision de l'EN 280.
- l'interprétation de différentes clauses relatives à la norme EN 280. Des fiches d'interprétation françaises ont été rédigées puis proposées à la coordination européenne pour avis.



Participation aux coordinations européennes "ÉPI" et "Machines"

— Dans le domaine des équipements de protection individuelle (ÉPI)

EUROGIP a participé à une réunion du Comité de pilotage et à une réunion plénière de la Coordination européenne, lors desquelles les discussions ont porté sur :

- la mise à jour et l'adaptation des fiches d'interprétation (RfUs) de la Directive ÉPI rédigées par la coordination des O.N. dans le cadre de la publication du nouveau Règlement ÉPI ;
- la révision des RfUs et l'élaboration de nouvelles fiches en lien avec la période transitoire, notamment la possibilité d'utiliser des procédures de

contrôle de la production selon le nouveau corpus réglementaire basées sur des attestations directives, etc. Une partie de ces RfUs doit encore être validée par la Commission européenne ;

- le BREXIT : la coordination européenne des O.N. a longuement interrogé la Commission européenne sur son impact pour les O.N. anglais et pour les fabricants détenant des attestations d'examen CE de type émis par ces organismes.

— Dans le domaine des machines

EUROGIP représente les organismes notifiés français aux réunions de la Coordination européenne, dont le secrétariat technique est assuré par l'Institut néerlandais de normalisation (NEN).

Le Comité horizontal s'est réuni deux fois en 2018 et a discuté en particulier de la révision de certaines RfUs et de celle de la Directive (voir supra).



Certification des organismes

EUROGIP collecte les états des attestations d'examen CE de type délivrées par les O.N. ainsi que les décisions prises dans le cadre de l'article 11 de la Directive ÉPI et de l'Annexe X de la Directive Machines.

Pour ce qui est des ÉPI, le nombre d'attestations a diminué de plus de la moitié en un an (1 696 en 2018 contre 4 234 en 2017) du fait de l'entrée en application du nouveau Règlement le 21 avril. Pour autant, les attestations émises selon la Directive restent valables jusqu'en 2023 pour assurer la transition entre

les deux réglementations. Le nombre d'AET-UE émises au titre du Règlement a, lui, été très important. Ceci traduit la bonne prise en compte par les fabricants de la modification de la réglementation ainsi que de la bonne préparation des O.N. pour absorber la surcharge d'activité générée par cette période transitoire.

Sur la même période dans le domaine Machines, près de 150 attestations ou extensions d'attestation d'examen CE de type ont été délivrées.

Système d'information européen en SST

Le contrat d'une durée de 2 ans signé avec la Commission européenne pour concevoir et mettre en œuvre un système d'information européen sur la santé et la sécurité au travail s'est terminé en mars 2018. L'objectif était :

- de décrire les systèmes nationaux sous la forme d'un ensemble fonctionnel d'éléments structurels étroitement liés et d'indicateurs pertinents ;
- d'assurer la mise en œuvre de ce modèle par le biais de la collecte, la catégorisation et l'intégration d'informations relatives à la SST dans une

plateforme en ligne, développée et gérée par l'EU-OSHA.

Un séminaire avec l'ensemble des points de contact nationaux de la Commission européenne s'est tenu en 2018, pour valider une liste réduite d'indicateurs et collecter des données dans tous les États membres de l'UE. L'ensemble des données collectées a été remis à la Commission européenne pour un développement de l'outil de visualisation par l'EU-OSHA en 2019. EUROGIP était associé dans ce projet à son partenaire allemand KOOP.

Santé mentale dans le secteur européen de la construction

EUROGIP a été sollicité pour participer à un projet subventionné par la Commission européenne et coordonné par la Fédération européenne de l'industrie de la construction (FIEC) et la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB) sur le thème de la santé mentale dans le secteur de la construction.

Le projet a démarré début 2018. Il vise à :

- présenter la situation des risques psychosociaux au travail (RPS) dans le BTP dans plusieurs pays,
- suivre les évolutions au niveau européen,
- recueillir et présenter des exemples de bonnes pratiques de prévention,
- effectuer des recherches sur l'évolution des

conditions de travail dans le secteur de la construction,

- élaborer un "outil d'évaluation" des RPS, notamment pour les PME.

En tant qu'expert national pour la France, EUROGIP avait pour mandat de dresser un état des lieux, rédiger le rapport national à partir des recherches documentaires et réaliser une enquête en ligne. Au total, 37 personnes issues de professions représentatives du secteur - partenaires sociaux, préventeurs, médecins, entreprises... - y ont répondu.

Le rapport global intègre ces conclusions ainsi que celles de six autres pays : Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Pologne.

Campagne de l'EU-OSHA sur la prévention des TMS

L'EU-OSHA a lancé un appel d'offres pour l'aider à élaborer rapports, études et enquêtes dans le cadre de la campagne européenne 2020-2022 sur la prévention des TMS.

Le consortium européen mené par PANTEIA (NL), auquel EUROGIP participe, a remporté cet appel d'offres en mars 2018. Un second consortium, mené par l'*Institute of Occupational Medicine* (Royaume-Uni) a également été retenu par l'EU-OSHA qui s'était fixé d'en sélectionner de deux à huit. L'un et l'autre consortium pourront ainsi répondre aux appels d'offres spécifiques en fonction des tâches à réaliser.

Le consortium "PANTEIA" a remporté le contrat s'intitulant "Vue d'ensemble des faits et chiffres sur les

TMS: prévalence, coûts et démographie des TMS en Europe". La mission d'EUROGIP consistait, en tant que membre du comité scientifique, à examiner les travaux et les livrables réalisés par le consortium et en tant qu'expert national pour la France, à identifier les sources d'information sur les TMS (enquêtes nationales, épidémiologie...) et à rechercher des données par secteur, âge, sexe...

Le consortium "PANTEIA" a remporté en décembre un nouvel appel d'offres, qui vise principalement à recueillir et intégrer à une base de données de l'EU-OSHA des outils et ressources pratiques collectés au plan international, communautaire et dans tous les États membres de l'UE pour mieux faire connaître les TMS et aider les entreprises à les prévenir.

Nouvelle méthodologie de recueil des statistiques MP au plan européen

EUROGIP est membre de la "Task Force EODS" (*European Occupational Diseases Statistics*) créée par EUROSTAT début 2017. Celle-ci doit définir une nouvelle méthodologie pour la production de statistiques européennes harmonisées relatives aux maladies professionnelles.

Ce groupe d'experts s'est réuni en mars 2018 pour commenter les résultats de statistiques comparées livrées après la première réunion.

Pour plusieurs groupes de pathologies, les différences d'incidence sont à rechercher dans l'hétérogénéité des critères de reconnaissance appliqués dans chaque pays.

En novembre 2018, EUROGIP a transmis les conditions de reconnaissance applicables en France pour quatre nouveaux groupes de pathologies.

Une troisième réunion du groupe d'experts devrait avoir lieu en mars 2019.

Forum européen de l'assurance AT/MP

Créé en 1992, le Forum européen de l'assurance AT/MP a pour objectif de promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre les organisations membres de 21 pays, souvent confrontées aux mêmes problèmes d'assurance, de prévention ou de réadaptation.

EUROGIP est de longue date impliqué dans les activités du Forum. En 2018, cela a concerné notamment :

- les travaux du Groupe "Maladies professionnelles" qu'il pilote et qui a publié le rapport sur les cancers professionnels (cf. p. 10); les conclusions de cette

étude ont été présentées lors de la conférence organisée par la présidence suisse (Suva) du Forum à Lucerne en octobre;

- la maintenance et la mise à jour du site Internet (www.europeanforum.org), dont il a la charge;
- la publication Forum News, dont EUROGIP est le correspondant français.

Par ailleurs, le groupe "Communication" a mandaté EUROGIP pour créer un compte Twitter (@EuropeanForum_).

Euroshnet, le réseau européen de normalisation

EUROGIP est membre du Comité de pilotage et du secrétariat permanent d'Euroshnet, le réseau européen des experts travaillant au sein d'organismes de prévention en Europe et impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. Il en est le président pour une année, à compter d'avril 2018. L'activité principale a concerné l'organisation de sa 6^e conférence

européenne qui se tiendra du 12 au 14 juin 2019 à Dresde, sur le thème "Be smart and stay safe - innovative products and workplaces".

Pour la première fois, le programme de la conférence inclut une sélection d'une quinzaine de contributions parmi les 40 reçues dans le cadre d'un appel à propositions.

Relations bilatérales France / Allemagne

Depuis quelques années, des rencontres entre la DGUV et la DRP/EUROGIP sont organisées régulièrement pour échanger sur l'actualité de part et d'autre du Rhin dans le domaine des AT/MP. La réunion de décembre 2018 à Berlin a permis d'aborder notam-

ment les questions du maintien en emploi, de la prévention dans le secteur de l'aide et des soins à la personne, ainsi que de faire un point de situation sur l'assurance des travailleurs des plateformes.

Relations presse et média sociaux

EUROGIP a continué à développer ses activités en vue de faire davantage connaître ses travaux et développer sa notoriété. Cela s'est traduit notamment par des relations privilégiées avec certains supports de la presse spécialisée. Parallèlement, le compte Twitter est

très régulièrement alimenté, que ce soit par des informations institutionnelles ou des actualités sur les risques professionnels en Europe. Le compte LinkedIn a été relancé en fin d'année, notamment pour promouvoir les Débats d'EUROGIP 2019.

Sollicitations extérieures et interventions

Sur la base de son expertise et de l'actualité de ses travaux, EUROGIP est sollicité pour collaborer à certaines activités, présenter ses analyses ou intervenir sur des sujets relevant de son domaine de compétences. En 2018, on notera à titre d'exemple les actions suivantes :

- Contribution à divers travaux concernant la norme ISO 45001 et le management de la SST : notes au Comité du Luxembourg, mémoire d'agrément d'un ingénieur de la CARSAT Bourgogne Franche-Comté, article dans le N° 253 de la revue Hygiène & sécurité du travail (HST), etc.
- Audition dans le cadre de la mission confiée par le Gouvernement à Madame Lecocq sur la santé au travail en France ; les échanges ont porté sur l'organisation de la prévention, les caractéristiques des systèmes d'assurance ou les mécanismes d'incitation à la prévention dans d'autres pays européens, sur la place de la France en termes de sinistralité, la comparabilité des statistiques.
- Animation de deux conférences à Preventica Lyon, l'une sur le thème "management et prévention" en collaboration avec la CARSAT Nord-Est pour évoquer notamment l'offre de service de la Branche AT/MP en la matière, l'autre avec des représentants de l'INRS et de la CARSAT Rhône-Alpes sur le thème "prévention et performance".
- Ouverture d'une journée de séminaire de la CGT sur le thème "Genre et travail" avec une présentation à l'échelle européenne des différences dans le cadre du travail et des conséquences en termes de risques professionnels.
- Contribution, à la demande du ministère de la Santé, à l'élaboration du Programme de qualité et d'efficacité (PQE) qui vient en annexe au PLFSS concernant les données relatives à la fréquence des accidents du travail et de trajet en France, Allemagne, Espagne et Belgique.
- Interventions dans le cadre de la nouvelle réglementation ÉPI lors d'une réunion entre le ministère de l'Agriculture et les autorités nationales du Brésil sur les différents aspects des procédures d'évaluation de la conformité ou lors des journées thématiques "Rotorcraft External Loads" organisées par la Direction générale de l'armement.
- Présentation d'un point d'actualité en normalisation aux correspondants "équipements de travail" des CARSAT et de l'INRS sur les machines, équipements de levage, systèmes de commande...
- Participation au jury et remise d'un prix dans le cadre du concours vidéo destiné aux lycées techniques et professionnels sur la sécurité au travail organisé par l'INRS et remise d'un Trophée Or 'Normes 2018 récompensant des projets d'entreprises s'appuyant sur des normes volontaires.
- Intervention en réunion inter-CTR à la demande de la CARSAT Nord-Est sur la participation de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation en SST et sur les systèmes d'assurance contre les AT/MP en Europe.
- Contribution à la rédaction d'un guide pratique (finalisation courant 2019) à l'intention des commissions de normalisation françaises pour la prise en compte des aspects SST dans les normes.
- Participation au groupe de travail mis en place par le ministère du Travail dans le cadre de la révision de la Directive Machines 2006/42/CE visant notamment l'analyse du cadre juridique actuel au regard du développement de l'intelligence artificielle dans le secteur industriel.
- Contribution, avec la CNAM et l'INRS, à l'actualisation de la fiche "Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail" du PST3 sur la participation aux travaux de normalisation, en particulier au titre de normes sensibles en cours de révision (bennes à ordures ménagères, matériel de forage géotechnique, engins de terrassement et de travaux publics, etc.).



Nous joindre, nous suivre

51, avenue des Gobelins, F-75013 Paris

33 (0) 1 40 56 30 40

eurogip@eurogip.fr

www.eurogip.fr

@#eurogip

EUROGIP Rapport d'activité 2018 - Paris - Réf. Eurogip-143/F - 2019 - 21 x 29,7 cm - 20 pages

ISBN: 979-10-97358-08-2

Directeur de la publication: Raphaël HAEFLINGER - Relations presse: Isabelle LELEU

Illustrations: Néologis / EUROGIP

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement d'EUROGIP est illicite.

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (art. L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). © EUROGIP 2019